

Arrêté réglementaire

N° 2025-229

Objet : liste des candidats admis à participer à l'examen professionnel d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle par voie d'avancement de grade, session 2025.

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique modifiée,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,

Vu le décret n° 2020-301 du 23 mars 2020 fixant les règles d'organisation générale et les épreuves de l'examen professionnel d'accès au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2025,

Vu le règlement général des concours et des examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Considérant les besoins de recrutement exprimés par les collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Arrête :

Article 1 : La liste des candidats admis à participer à l'examen professionnel d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, session 2025, est arrêtée et établie comme suit par ordre alphabétique :

AGNELLET Sandra née AGNELLET	JOGUET Clémentine
ATOUI Zahia née GUAID	JULLIARD Anne-Cécile
BADOUAL Mélanie	LAHMAR Virginie
BADOUX Najatte née MESRARI	LEBEAU Magali née BUSSET
BARJON Alexandra	MARCIANO Lindsay née MARCIANO
BERTHOUD Amandine	MAURICE Aline née BENDRIS
BOISSET Armande née BOISSET	MIRAOUI Hakima née BENKEDER
BONNET Karine née CHAIBEDDRA	MISSIAEN Denis
BOUCHET Juanita née GOMEZ	MONIZ NZAU Lucile née SOCQUET-JUGLARD
BOUGHAF Hayat née EL GAMAH	MONTMAYEUR Claire née JOURDAN
BRIDAY Stéphanie	MORANT Adrienne
CALDAGUES Marion	MOREL Estelle née DAUPHIN
CHAUSSEY Hélène	NETO Gael
CLOAREC Sandrine	OUANIS Messaouda
COGNET Cécilia	OZIOL Coralie
COLLONGE Nicolas	PARTHIOT Claire
COSTANTINI Laetitia	PAULET Amélie
COUDOR Sophie née MICHEL	PELGRIN Pauline
CRUTO Maria	PELLETIER Marie
DAVEAU Adeline	PELLETRAT DE BORDE Pauline
DELALEX Delphine	POUDEVIGNE Audrey
DUPIN Léa née MILLWAY	PUISSANT Anaïs
FARHI Ibtisseme née BANNOUF	QUINTIN Céline née NICAISE
FERNANDEZ Eva	RAGER Romuald
FIGLIUZZI Vanessa	RIGAUDON Lucie
FORIEL Sarah née FORIEL	ROUGE Sylviane née FAVREAU
GAILLARD Mélissa	SA Gracinda
GIRARD Angélique	SAULNIER Myriam née GONON
GIRAUD Marie	SEINGRY Charlene
GOLLIET Anne	SPIEGEL Joy
GRAND Anne née MATHEVON	STRAPPAZZON Sandrine
GRENOT Anna-Emma	TORRE Marie-Josée
GRIMAUD NEYRET Nathalie née NEYRET	TRILLES Aurélie
HADDOUCHE Hassane	VAUCELLE Géraldine
HAOUCHET Nouria née RAMBI	WAGER-BRUN Aurélie née ROUAIX
HEDOUIN Julie	
HUBRECHT Laetitia	
IZARD Laura née BATTARD	
JEANTET Céline	

Liste arrêtée à 74 candidats

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet www.cdg-aura.fr.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon

Le 22/09/2025

Le Président,



Philippe LOCATELLI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été régulièrement publié et transmis au représentant de l'État.